



Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m

Echelle	0	0,5	1m	Date	20/06/2018	Indice : 5
---------	---	-----	----	------	------------	------------

DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT, LES SURFACES ET LES HAUTEURS SOUS PLAFOND INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITES, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LE NOMBRE, LA TAILLE ET L'EMPLACEMENT DES RADIATEURS SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET SERONT PRECISES APRES ETUDE THERMIQUE.